

# ECURIE 3RENNUS

A S A YONNE



59 ême

Samedi 04 et Dimanche 05

2013

Course de côte régionale de

Sens-Voisines









FFSA!

REGLEMENT PARTICULIER

# 39<sup>ème</sup> COURSE DE COTE RÉGIONALE DE SENS-VOISINES 04/05 MAI 2013

# REGLEMENT PARTICULIER

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'YONNE organise les 04 et 05 MAI 2013, avec le concours de l'ECURIE BRENNUS, une épreuve automobile régionale dénommée :

#### 39<sup>ème</sup> COURSE DE COTE RÉGIONALE DE SENS-VOISINES

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2013 et pour les Challenges BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ 2013.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité régional sous le numéro 07 en date du 16 Janvier 2013 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro R35 en date du 24 Janvier 2013.

# ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1p. Officiels:

Nº LICENCE

Président du Collège		
des Commissaires Sportifs :	Mr. SIMON G	12017
Commissaires Sportifs :	Mr. WAMBACH J.	3030
	Mr. MOREL T.	4906
Directeur de Course :	Mr. HAMON C.	29685
Directeur de Course Adjoint :	Mr. GUIBLAIN A.	7081
Commissaire Technique Responsable :	Mr. CANO S.	35161
Commissaires Techniques :	Mr. CHARBONNEAU M.	47435
_	Mr. PEREZ H.	13225
Chargée de la mise en place des moyens :	Mme GUIBLAIN N.	7079
Chargé des Relations avec		
les Concurrents :	Mr LALLEMODE C.	89257
Chargé des Commissaires de route :	Mr. HUNOLD P.	181814
Chronométreurs :	Mr. GUIBLAIN D.	134494
	Mme GUIBLAIN M.	163636

# Article 1.2p. Horaires:

Course:

Clôture des engagements le 30 AVRIL 2013 à 24 heures, cachet de la poste

Publication de la liste des engagés le 02 MAI 2013.

Vérifications administratives le 04 MAI 2013 de 13h45 à 18h45 et le 05 MAI 2013 de 7h30 à 9h00.

<u>Lieu</u>: **VOISINES** au Foyer Communal.

Vérifications techniques le 04 MAI 2013 de 14h00 à 19h00 et le 05 MAI 2013 de 7h45 à 9h15 à VOISINES.

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs le 05 MAI 2013 à 8h00 au Fover Communal - VOISINES.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9h30. Parc départ : VOISINES.

Briefing des commissaires le 04 MAI 2013 à 14h00 sur la ligne de départ. Essais non chronométrés le 04 MAI 2013 de 15h00 à 18h30 et le 05 MAI 2013

de 8h30 à 09h30 (uniquement pour les concurrents vérifiés le 13 Mai).

Essai chronométré le 05 MAI 2013 de 09h40 à 11h00. Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11h15.

- → 1ère montée le 05 MAI 2013 de 11h15 à 12h00.
- → 1ère montée (suite) le 05 MAI 2013 de 13h00 à 13h45.
- → 2ème montée le 05 MAI 2013 de 14h00 à 15h30.
- → 3ème montée le 05 MAI 2013 de 15h45 à 17h00.
- → 4ème montée le 05 MAI 2013 de 17h00 à 18h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires au parc fermé, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office)

Lieu: VOISINES (Rue des Fossés).

Remise des prix le 05 MAI 2013 à 19h30 au Foyer Communal.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

♥ Réunion 1 : le 05 MAI 2013 à 8h00 au Foyer Communal – VOISINES Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

# Article 1.3p. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu à VOISINES le 04 MAI 2013 de 13h45 à 18h45 et le 05 MAI 2013 de 7h30 à 9h00.

Les vérifications techniques auront lieu à VOISINES le 04 MAI 2013 de 14h00

à 19h00 et le 05 MAI 2013 de 7h45 à 9h15.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : KIA Automobiles - 5, Boulevard de Verdun - 89100 SENS.

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 60 euros T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique. Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle, soit

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 05 MAI 2013 à 8h00.

# ARTICLE 2P. -

## ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

# ARTICLE 3P. . CONCURRENTS ET PILOTES

#### Article 3.1p. Engagements:

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

#### ECURIE 37ENNUS

Madame Nicole GUIBLAIN 15, rue Chifflot 89260 THORIGNY-SUR-OREUSE

**2**/1 : 03.86.88.44.69 - 06.08.02.44.26

http://www.brennusinfo.fr - @: andre.guiblain@orange.fr

le 04 MARS 2013 jusqu'au 30 AVRIL 2013 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 160 euros (avec publicité), ou 150 euros pour 5 engagements groupés.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

# ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

# Article 4.1p. Voitures admises :

Le nombre des voitures admises est fixé à 130.

# Double monte : autorisée.

La répartition des véhicules dans les groupes et classes est la suivante :

#### **⇔Groupe F2000: ⇔Groupe** Z

F2000-1: jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup>

F2000-2 : plus de 1 400 jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup>

F2000-3 : plus de 1 600 jusqu'à 2 000 cm $^3$ 

♥Groupe GT de série : GT1 : jusqu'à 2 000 cm3

GT2 : plus de 2 000 cm<sup>3</sup>

# **⇔Groupe FC:**

FC1 : jusqu'à 1 300 cm<sup>3</sup>

FC2 : plus de 1 300 jusqu'à 1 600 cm<sup>3</sup> FC3 : plus de 1 600 jusqu'à 2 000 cm<sup>3</sup>

FC4 : plus de 2 000 cm<sup>3</sup>

#### ♥Groupe N/FN:

N/FN1: jusqu'à 1 400 cm<sup>3</sup> N/FN2: plus de 1 400 à 1 600 cm<sup>3</sup> ♥Groupe CM/CNF/CN: CNF1/CN1 : jusqu'à 1 600 cm³ CNF2/CN2 : plus de 1 600 à 2 000 cm<sup>3</sup>

**♥Groupe GT & Tourisme Spéciales** 

N/FN3 : plus de 1 600 à 2 000 cm<sup>3</sup> CM : CM1+CM2 jusqu'à 1 003 cm3 N/FN4 : plus de 2 000 cm<sup>3</sup>

#### SGroupe A/FA: **\$Groupe D/E:**

A/FA1 : jusqu'à 1  $400 \text{ cm}^3$ D/E1: jusqu'à 1 300 cm<sup>3</sup> + Campus A/FA2 : plus de 1 400 à 1 600 cm<sup>3</sup> D/E2 : plus de 1 300 à 1 605 cm<sup>3</sup> D/E3 : FF+F3B

A/FA3 : plus de 1 600 à 2 000 cm<sup>3</sup> D/E7 : FR A/FA4 : plus de 2 000 cm3

#### Article 4.2p. Carburant - Pneumatiques - Equipements:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### 4.2.7. Echappement

Toute les voitures devront être équipées d'un silencieux. Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### Article 4.3p. Numéros de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité :

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

### ARTICLE 5P.

# PUBLICITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les publicités obligatoires seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

# ARTICLE 6P.

# SITES ET INFRASTRUCTURES

#### Article 6.1p. Parcours:

La Course de Côte de SENS-VOISINES a le parcours suivant :

Départ : VOISINES sur D 135

Arrivée : D 40 avant Domaine de GALBAUX

La course se déroulera en **4 montées** (la 4ème montée sera réalisée si l'horaire le

permet)

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à

l'article 7 du règlement standard. <u>Pente moyenne</u> : 5 %.

Longueur du parcours : 1 500 m.

Modalités de retour au départ : en convoi par route de course.

<u>Parc départ</u>: VOISINES (D135). <u>Parc arrivée</u>: carrefour GALBAUX.

#### Article 6.2p. Route de course :

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### Article 6.3p. File de départ :

Lieu: Rue des Fossés

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, **au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.** Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

# Article 6.4p. Signalisation:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### Article 6.5p. Parcs Concurrents:

Le parc concurrent sera situé dans VOISINES, Place de la Chapelle.

Les remorques devront être garées à proximité du cours de tennis.

Voir règlement standard des Courses de Côte.

# Article 6.6p. Parc fermé final :

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé à VOISINES (Rue des Fossés).

# Article 6.7p. Tableaux d'affichage officiels :

Les tableaux d'affichage seront placés :

b pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au Foyer Communal.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

# Article 6.8p. Permanence:

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra:

au Foyer Communal à VOISINES de 8h30 à 19h00.

# ARTICLE 7P.

# DEROULEMENT DE L'EPREUVE

#### Article 7.1p. Essais:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

#### Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing):

Un briefing écrit sera distribué aux concurrents lors des vérifications avec émargement.

# Article 7.3p. Course:

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : Feux tricolores.

#### Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques :

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

#### ARTICLE 8P.

# PENALITÉS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

# ARTICLE 9P.

# CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur une seule montée (la meilleure).

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Les classements provisoires seront affichés au parc fermé, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent et seront établis de la façon suivante :

- → 1 classement général
- → 1 classement général féminin
- → 1 classement pour chacun des groupes
- → 1 classement pour chacune des classes

## ARTICLE 10P. .

#### PRIX

#### Article 10.1p. Trophées:

Pas de trophée.

# Article 10.2p. Prix:

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

# ∜ CLASSEMENT GENERAL :

1er prix	240 € + 1 coupe
2ème prix	170 € + 1 coupe
3ème prix	120 € + 1 coupe
4ème prix	90 € +1 coupe
5 <sup>ème</sup> prix	60 € + 1 coupe
6ème prix	50 € + 1 coupe

## ♦ CLASSEMENT PAR CLASSE :

1er prix	 160 €	+ 1 coupe
2ème prix	 100 €	
3ème prix	 75 €	
4ème prix	 35 €	
5 <sup>ème</sup> prix	 25 €	

Le 2ème prix sera attribué pour 5 partants minimum.

Le 3<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 8 partants minimum.

Le 4ème prix sera attribué pour 11 partants minimum.

Le 5<sup>ème</sup> prix sera attribué pour 14 partants minimum.

Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seraient diminués de 50 %.

# ♥ CLASSEMENT FEMININ:

# Article 10.3p. Coupes:

Il sera attribué de nombreuses coupes.

Deux Commissaires seront récompensés.

PRIX CUMULABLES - COUPES NON CUMULABLES

# Article 10.5p. Remise des prix et coupes :

La remise des prix se déroulera le 05 MAI 2013 à 19h30 au Foyer Communal.

